

La nouvelle loi Briand

RÉGLANT LA SITUATION DE L'ÉGLISE DE FRANCE

— o —

L'Osservatore Romano publie un long commentaire à la nouvelle loi Briand.

Il trouve qu'elle est pire que la première et n'accorde nullement aux catholiques le droit commun. Elle conserve de la première les articles les plus mauvais, et supprime les meilleurs.

En supprimant l'article II, fait observer *l'Osservatore*, on a voulu empêcher les associations de pouvoir recevoir des donations et legs.

La nouvelle loi conserve, comme la première, l'idée de considérer le pape comme un étranger et vise toujours à la séparation des fidèles, ce qui est pour le Souverain Pontife une chose des plus offensantes et des plus outrageantes.

En somme, la nouvelle loi n'a d'autre but que de méconnaître de façon encore plus brutale la constitution de l'Eglise et de sa hiérarchie...

L'Osservatore conclut en disant : « La nouvelle œuvre de M. Briand constitue une nouvelle hypocrisie : d'abord, en affirmant que la loi concède à l'Eglise le droit commun, quand au contraire elle l'assujettit à une loi exceptionnelle et odieuse ; ensuite en proclamant qu'on veut laisser à l'Eglise et au clergé la libre jouissance des églises, quand au contraire on la subordonne au caprice et à l'arbitraire d'un fonctionnaire public. »

— o —

Mort des Cardinaux Tripepi et Cavagnis

— o —

Deux cardinaux mourant subitement le même jour à Rome, c'est déjà un événement notable, mais ce qui a surtout frappé, c'est que les deux Eminences en question, les cardinaux Tripepi et Cavagnis, avaient été aussi appelés le même jour, le 15 avril 1901, au Sacré-Collège.

Le cardinal Louis Tripepi est calabrais. Né le 21 juin 1836